



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LIGUE **Le 06 mars 2023 18h00 en VISIOCONFÉRENCE**

Présents : BEAUCREUX Joël, BODIN Sophie, BROSSARD Claude, BREST Guinal, CRUBLET Claire, DESMORTIER François, DREYER Dominique, DREYER Françoise, DUCOS Éric, ÉVENO Jonathan, ÉVENO Patrick, GUENET Alain, KERISIT Michel, LE DIOURON Joël, LOMÉNECH Michel, LORRE Catherine, LORRE Ludovic, PASCO Patrick, POTDEVIN Jean-Luc, SORIEUX Jacques, THEPAUT Renan, TRICOIRE Alain.

Excusés : DE BLASIO Stefano, KERDONCUFF Michel, LEBRETON Frédéric.

Assistent : RENAUX Kenny, SUAUDEAU Nicolas

1) Accueil, informations du Président

Renan THÉPAUT présente les excuses de Stefano DE BLASIO et de Michel KERDONCUFF.

Le Président propose que Jacques rédige le compte-rendu.

Le Président explique les raisons qui l'ont conduites à convoquer un Conseil de Ligue en Visio car il existait un caractère d'urgence pour certaines décisions ou orientations.

Le prochain Conseil de Ligue est prévu le samedi 22 avril dans le Morbihan. Merci d'avance à Patrick de faire le nécessaire pour nous accueillir.

Renan THÉPAUT a pris soin de transmettre le CR de la dernière réunion de Bureau effectuée en visioconférence et reste à la disposition des membres pour d'éventuelles précisions ou questions :

Michel KERISIT précise que le fait de rendre la participation payante pour une sélection aux championnats de France des Régions entraîne des désistements des jeunes pour cette épreuve et souhaite que l'on revienne à la gratuité pour les sélectionnés.

Renan THÉPAUT précise que l'aspect financier n'est pas le seul facteur de ces désistements et qu'un plan d'action sera étudié pour la prochaine saison afin de sensibiliser les parents et les techniciens sur cette épreuve. L'ensemble des présidents de Ligue se sont engagés pour amener dans la mesure du possible une équipe dans chaque catégorie.

Michel KÉRISIT ne comprend pas que l'on puisse accorder une aide de 2 500 € au club d'Hennebont pour l'organisation internationale du WORLD HOPES ITTF 2023.

Le Président lui répond que c'est une épreuve internationale et qu'à ce titre tout club qui organise ce genre d'épreuve pourra également bénéficier d'une aide. A noter que le Président FFTT a sollicité la Ligue et le Comité pour aider cette manifestation.

Michel KÉRISIT à la lecture du point sur l'organisation du 3^{ème} tour du CF N2 à Mur de Bretagne demande si des décisions ont été prises concernant les aides ou les attributions pour les prochaines épreuves.

Renan THÉPAUT précise que la discussion s'est résumée à des constats et qu'il souhaite constituer un groupe de travail afin d'avancer sur ce dossier.

Les statistiques que tout le monde a reçues révèlent une augmentation des effectifs par rapport à 2022 présageant des effectifs avoisinants ceux de 2020. Les 11 000 licencié(e)s viennent d'être dépassés. Patrick PASCO nous indique que les licences promos qui lui manquent, sont passées en licences FSCF. La Fédération n'a toujours pas proposé de solution pour le tarif des licences loisirs.

Le Président revient sur le partenariat avec BUTTERFLY/DAUPHIN où par suite de la rupture du contrat qui n'est pas du fait de la Ligue, BUTTERFLY a considéré qu'il ne lui devait rien à la lecture du contrat alors que logiquement c'était une convention tripartite ou chaque équipementier attribuait à la Ligue de Bretagne une dotation équivalente (6 000€ chacun).

Pour faire suite à la réunion de Bureau, Renan a pris contact avec Frédéric GORET et il a été convenu que DAUPHIN augmente sa dotation de la moitié de ce que BUTTERFLY devait transmettre à la Ligue de Bretagne si le contrat avait perduré. Frédéric GORET demande simplement un étalement sur la durée du contrat qui se termine en juin 2024.

Pour information, la Ligue de Bretagne a sollicité une aide au matériel auprès du Conseil Régional pour une commande de huit casques virtuels et de deux tables pour le Pôle-Espoir.

2) Approbation du PV du Comité Directeur du 30 septembre 2022

Le PV du 30 septembre 2022 à Mur de Bretagne est approuvé à l'unanimité.

Une coquille s'était glissée à savoir que certains noms figuraient à la fois dans les absents et dans les présents. Cela a été rectifié.

3) Présentation du projet PPR (Kenny RENAUX)

Le groupe de travail sur la performance a été chargé de rédiger un nouveau PPR pour répondre au PPF voté par la Fédération :

1. **Contexte** financier et politique (PPF) qui amène à diminuer les listes et cibler les joueurs. => les coûts et les prises en charge LBTT sont très importants au regard des résultats et de l'investissement très différents des joueurs. => pas mal de chiffres sur l'état des lieux...
2. **Mise en place de "cercles"** de joueurs en Bretagne à l'image du PPF (
 - **GEB** Groupe Elites Bretagne : joueurs médaillables aux France dans l'année en cours ;
 - **GPJB Groupe Performance Jeunes Bretagne** : joueurs médaillables à N+1 ou dans la catégorie supérieure
 - **CST** pour les jeunes détectés P-B).
3. **Cibler les moyens** : Plus de sélection en stage sur le critère d'appartenance au pôle.
4. Les joueurs au pôle peuvent être du GEB ou du GPJB ou d'aucun groupe, le coût est identique pour tous (env. 2600€ pour les semaines d'entraînement hors stages). La ligue aidera tous les joueurs au pôle de manière graduée : les joueurs du groupe 1 GEB à hauteur de 75%, les joueurs du groupe 2 GPJB à hauteur de 50% et les autres bretons à hauteur de 25%.
5. Le nombre de stages collectifs sera réduit et organisé de manière à favoriser la progression des joueurs des cercles identifiés.

Sophie pose la question concernant les joueurs extérieurs au comité 35. Kenny expose les solutions des joueurs du CST mais les solutions d'accompagnement pour les joueurs qui ne souhaitent pas intégrer le pôle sont limitées.

Nicolas informe que la fédération a pris la main sur les sélections des pôles. Sur la détection, cette saison nous avons des bons poussins et poussines. Nous avons la possibilité de faire une bonne progression avec cette génération.

Claude évoque l'organisation des CLE qui étaient financés par la Région. Il n'y aurait que le CD56 qui garde un groupe avec l'appellation CLE.

Nicolas complète les propos de Kenny en précisant les grands axes de la réforme. Le projet est en cours de rédaction avant d'être soumis par la suite à la D.T.N.

En parallèle il existe un projet de Centre de formation à Thorigné-Fouillard en collaboration avec la Ligue. Cette exigence est demandée par le Conseil Régional.

4) Commission sportive

Michel KÉRISIT :

Michel fait un rapide résumé de la 1^{ère} phase du championnat par équipes et des compétitions individuelles qui ont eu lieu à ce jour.

Alain TRICOIRE, qui était délégué régional aux championnats de Bretagne Vétérans a noté dans son rapport un déséquilibre entre le nombre de coupes à offrir par le club organisateur, trop important à son avis, et celui des coupes offertes par la Ligue de Bretagne.

Renan THÉPAUT précise que cet aspect pourrait être revu dans le cadre de l'étude du cahier des charges des compétitions.

Michel aborde ensuite le problème de la participation des joueurs étrangers aux championnats de Bretagne individuels et retrace l'historique des discussions à ce jour.

Le sujet a été abordé pour la 1^{ère} fois lors du dernier CDL de la saison passée. A la suite de la demande du référent Bretagne handisport Éric ATHEA, l'idée était d'autoriser un joueur handisport du 35 à participer au championnat de Bretagne alors qu'il est Portugais, sachant que cela fait plusieurs années qu'il le dispute parce qu'on ne savait pas qu'il n'avait que la nationalité portugaise. Le CDL était d'accord sur ce changement de règlement ; mais Ludovic LORRE a suggéré d'autoriser la participation des joueurs étrangers dans tous les tableaux. Du coup, la décision a été reportée pour que le sujet soit étudié en CSR.

Dans un premier temps, lors de sa 1^{ère} réunion de la saison, la CSR a décidé d'autoriser la participation des étrangers au championnat de Bretagne et de proposer ce changement de règlement au prochain CDL.

Aucun CDL n'ayant eu lieu avant la réunion de la CSR du 17 décembre, le sujet est revenu sur le tapis à la demande de Michel qui estimait, en constatant le nombre de joueurs étrangers qui pourraient devenir champions de Bretagne dans les catégories jeunes, qu'on n'avait pas assez réfléchi au problème. Après discussions, la CSR a préféré faire machine arrière et ne pas autoriser les joueurs étrangers cette saison. Sur la question de savoir si on pouvait accorder une dérogation au joueur handisport du 35 et à une jeune joueuse du 22 qui ne peut pas obtenir la nationalité française avant sa majorité et qui a disputé le Bretagne la saison dernière (dérogation accordée par Michel pour éviter les problèmes avec le père), la CSR n'a pas réussi à se mettre d'accord (4 pour, 4 contre).

Michel porte à la connaissance du CDL le mail du père de la jeune joueuse du 22 menaçant de remuer ciel et terre si on n'autorisait pas sa fille à jouer et repose la question de savoir si on peut accorder une dérogation aux 2 personnes pré citées. Le CDL refuse ces dérogations estimant qu'il n'y a pas 2 poids, 2 mesures.

Ludovic LORRE suggère d'autoriser les joueurs étrangers mineurs à participer aux championnats de Bretagne individuels.

Après des discussions passionnées, la question est posée à chaque membre pour savoir s'ils accepteraient qu'un(e) joueur(euse) mineur(e) puisse participer aux championnats de Bretagne :

- Pour 15
- Abstention 01
- Non 05

Pour faire suite à ce sondage, Michel nous rappelle que les règlements sont déjà partis dans les Comités départementaux et qu'il ne lui semble pas possible de revoir les modes de qualifications directes et de refaire les listes. Patrick PASCOS informe qu'il ne modifiera pas son règlement pour cette saison car il a déjà été envoyé aux clubs.

Il est finalement convenu qu'il n'est pas possible d'accorder des dérogations que pour quelques cas particuliers et qu'il est souhaitable de se cantonner pour cette année au règlement actuel en repoussant l'étude de ce dossier pour application éventuelle pour la prochaine saison.

Michel se charge de répondre au père de la joueuse du 22 et de l'informer que sa fille ne pourrait pas faire le championnat de Bretagne. Vu le dossier sensible, il soumettra son mail à l'accord de Renan avant de l'envoyer.

5) Proposition des tarifications LBTT 2023/2024 (Renan THÉPAUT et Joël LE DIOURON)

Propositions présentées par Joël LE DIOURON :

- Augmentation importante des parts fédérales sur les licences loisirs et compétitions
- Il est proposé de ne pas augmenter les licences pour la saison 2023/2024
- Il est proposé de procéder à une augmentation de 2,50 % sur les mutations et les engagements du championnat par équipes.

Vote :

Pour : 21 à l'unanimité

Abstention : 00

Contre : 00

Questions diverses

- L'AG de la Ligue est fixée au 30 septembre 2023 dans les Côtes d'Armor. Alain TRICOIRE fera le nécessaire pour proposer un lieu.
- Renan THÉPAUT souligne l'opération Terre de jeu Paris 2024 en évoquant très rapidement la convention signée entre la Fédération et le COJO qui concernent toutes les actions engagées dans les Comités et les Ligues à condition que celles-ci répondent au cahier de charges fixé par "Terre de jeu".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Le Président de la Ligue

Jacques SORIEUX

Renan THEPAUT